

**Politique sectorielle du Ministère de la Justice 2011 – 2015**

**Plan d'action 2011-2012**

**Objectif général :**

**Consolidation de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance dans le domaine de la justice au Burundi**

**Objectifs spécifiques :**

I. Une justice indépendante

II. Une justice pour tous

III. Une justice pénale humanisée

**Résultats:**

- 1- Publication d'un rapport annuel sur l'état de la justice dans le pays, établi par le CSM
- 2- Augmentation annuelle du budget du MJ
- 3- Utilisation et diffusion des résultats des tableaux de bord trimestriels du MJ
- 4- Pourcentage d'acteurs judiciaires nommés par le Ministère de la Justice à la suite d'un concours et d'une formation initiale
- 5- Taux de jugements sur échantillon représentatif de contentieux, remplissant les critères objectifs de qualité et de conformité au droit
- 6- Diminution annuelle du nombre d'arriérés judiciaires des juridictions supérieures
- 7- Ratio annuel des dossiers répressifs clôturés par rapport aux dossiers ouverts
- 8- Respect du taux de rendement des magistrats (dossiers/ mois) fixé par la loi
- 9- Taux de réponses positives des justiciables et de la société civile à l'assertion « les juges des TR travaillent bien »
- 10- Augmentation annuelle du taux d'exécution des affaires jugées
- 11- Nombre de consultations annuelles par bureau d'accueil
- 12- Nombre d'antennes créées et fonctionnelles des Titres fonciers (conservateurs des titres fonciers) dans chaque province
- 13- Augmentation annuelle du nombre de propriétés foncières enregistrées par les conservateurs provinciaux (dès mise en œuvre des conservateurs fonciers)
- 14- Augmentation annuelle du nombre de justiciables bénéficiant du fond d'assistance judiciaire (dès création fond)
- 15- Diminution annuelle du nombre de détentions irrégulières
- 16- Diminution annuelle du taux de prévenus en détention par rapport au nombre total de détenus
- 17- Taux de jugements prononcés sur un échantillon représentatif appliquant une peine alternative d'ici 2015
- 18- Diminution annuelle de la durée des jugements pénaux (entre ouverture de l'enquête et jugement)
- 19- Présence de programmes d'activité (formation-éducation) en prison d'ici au 31.12.2013
- 20- Augmentation annuelle des cas de violences sexuelles qui, détectés dans les prisons, sont pris en charge par les services juridiques des prisons puis jugés
- 21- Augmentation annuelle du budget quotidien d'un détenu
- 22- Diminution annuelle du délai de traitement des dossiers des mineurs
- 23- Jugement à huis clos des affaires pénales impliquant un mineur comme acteur, complice ou victime dès 2013

## I. UNE JUSTICE INDEPENDANTE

Résultat	1. L'AUTORITÉ JUDICIAIRE EST EFFECTIVEMENT RECONNUE COMME TROISIÈME POUVOIR.	MOYENS	RESPONSABLE	INTERVENANTS EXT.	DATES
<b>Sous-Résultat I.1.1</b>	<b>Les recommandations prises lors des Assises de la Justice aboutissent à des réalisations concrètes</b>		<b>CSM - CS</b>	<b>Partenaires et GS-JED</b>	
<i>Activités</i>	1. Etablir un comité d'organisation		DG		nov.11
	2. Réaliser un colloque à Bujumbura précédé de journées régionales	Colloque, études préalables	Comité d'organisation		févr.12
	3. Prendre des engagements à court, moyen et long terme				févr.12
	4. Etablir un Comité de suivi et de mesure d'impact		Comité d'organisation	GS-JED	févr.12
<b>Sous-Résultat I.1.2</b>	<b>Le CSM met en œuvre ses missions légalement reconnues.</b>		<b>CSM</b>		
<i>Activités</i>	1. Réaliser un état des lieux sur l'effectivité des missions assurées par le CSM. Éliminer les interprétations divergentes	Etude d'un consultant ou magistrat	CS - CSM		oct.11
	2. Identifier la marche de progression d'assomption des tâches (chronologie/route map)	Etude d'un consultant ou magistrat	CS - CSM		nov.11
	3. Identifier les modes et moyens visant à permettre au CSM d'exercer l'ensemble de ses missions.	Etude d'un consultant ou magistrat	CSM - MJ		nov.11 - déc.11
	4. Veiller à leur mise en œuvre.	Rapport CSM	CSM	Partenaires et GS-JED	jan.12 - déc.2012
<b>Sous-Résultat I.1.3</b>	<b>La CS occupe la place institutionnelle qui lui revient en harmonie avec les bonnes pratiques des pays membres de la EAC.</b>		<b>CS</b>	<b>CTB</b>	
<i>Activités</i>	1. Réaliser une étude comparative de la situation des CS dans les pays membres de l'EAC. Elaboration d'un rapport final.	Etude d'un magistrat ou étudiant en droit	SNL - CS		nov.11
	2. Suggérer les adaptations souhaitables; réalisation d'un atelier de deux jours (présentation du rapport et débat; recommandations).	Atelier (sous la gestion du magistrat ou étudiant en droit susmentionné)	SNL - CS - MJ		nov.11
	3. Mettre en œuvre les adaptations retenues		CS	GS-JED	déc.11- juin.12
Résultat	2. LES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES DU MJ SONT RENFORCÉES.	MOYENS	RESPONSABLE	INTERVENANTS EXT.	DATES
<b>Sous-Résultat I.2.1</b>	<b>La capacité opérationnelle du CFPJ est effective.</b>		<b>CFPJ</b>	<b>CTB</b>	
<i>Activités</i>	1. Adapter le décret du 8 décembre 2003.	Nouveau décret	MJ/ SNL/ CEDJ		sept.11 - oct.11
	2. Actualiser l'étude définissant les conditions d'admission, le programme de formation, les curricula, le profil des formateurs, le budget et le règlement des études du CFPJ.	Etude/ Consultance	MJ	CTB	déc.11 - jan.12
	3. Élaborer un projet de budget identifiant à la fois ses besoins et la diversité des ressources mobilisables.		Consultance/ CFPJ	CTB	jan.12 - fév.12
	4. Adapter la capacité institutionnelle du CFPJ à ses missions.	RH, etc.	MJ	CTB	jan.12 - juin.12
	5. Construire, habiliter et équiper des locaux permettant au CFPJ d'exercer ses missions.		CFPJ	CTB	jan.12 - juin.12
<b>Sous-Résultat I.2.3</b>	<b>Le Service Statistiques est développé</b>		<b>SERV. STAT</b>	<b>CTB</b>	
<i>Activités</i>	1. Renforcer la capacité institutionnelle du Service Statistiques.	RH; autres moyens.	MJ	CTB? Partenaires?	fév.12 - juin.12
	2. Etablir une banque de données opérationnelle des activités juridictionnelles.		Serv. Stat.		mars.12
	3. Réaliser un Annuaire des statistiques judiciaires annuellement révisé.		Serv. Stat.	CTB	sept.11 et juil.12
	4. Identifier des indicateurs de performance en vue de la finalisation d'un tableau de bord opérationnel à disposition du MJ et établissement d'un Comité de Pilotage au sein du MJ.		Serv. Stat./ Comité de pilotage ad hoc.	CTB	mars.12
<b>Sous-Résultat I.2.5</b>	<b>La capacité du documentation et production de textes légaux est renforcé</b>		<b>CEDJ/ SNL</b>		
<i>Activités</i>	1. Développer un plan de travail conjoint entre le CEDJ et le SNL.	étude ou atelier	CEDJ/ SNL (+ DOJ, DG, consultant ou la prochaine DAFP)		nov.11
	2. Améliorer la structure existante de chacune des deux institutions	atelier et mise en place des recommandations	CEDJ/ SNL (+ DOJ, DG, consultant ou la prochaine DAFP)		nov.11 - mars.12
	3. Élaborer un plan de formation continue pour les fonctionnaires du SNL et du CEDJ	atelier	CEDJ/ SNL/ CFPJ		nov.11 - mars.12

Résultat	3. LA COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DES ACTEURS DE LA JUSTICE EST RENFORCÉE.	MOYENS	RESPONSABLE	INTERVENANTS EXT.	DATES
Sous Résultat I.3.1	<b>La procédure de recrutement des magistrats par concours est introduite.</b>		MJ/ DG		
Activités	1. Organiser la procédure de recrutement.		MJ/ DG (+CFPJ/ DOJ)	Consultance CFPJ (payée par CTB)	déc.11-avr.12
	2. Développer le cycle de formation initiale de deux années (formation de formateurs + formation annuelle pour les nouveaux magistrats recrutés)		CFPJ	CTB; Consultance CFPJ	déc.11 - mars.12 (et ensuite)
Sous Résultat I.3.3	<b>La formation des agents de l'ordre judiciaire est assurée par le CFPJ.</b>				
	1. Identifier les besoins de formation	Etude (il en existe déjà une, CTB/ CFPJ, 2009);	CFPJ	CTB	fév.12 - avr.12

## II. UNE JUSTICE POUR TOUS

Résultat	1. L'OFFRE DE JUSTICE S'EXERCE DANS LE RESPECT D'UNE BONNE GOUVERNANCE	MOYENS	RESPONSABLE	INTERVENANTS EXT.	DATES
<b>Sous-Résultat II.1.1</b>	<b>Les acteurs judiciaires sont responsabilisés.</b>		<b>MJ/ DG</b>	<b>GS-JED</b>	
<b>Activités</b>	1. Adopter et diffuser le Code de déontologie à l'usage du personnel judiciaire	Code de déontologie, affiches, etc.	MJ/ DG	BNUB	oct.11 - déc.11 (et ensuite)
	2. Renforcer l'efficacité de l'IGJ.	RH, moyens de travail...	MJ	CTB? Gutwara Neza?	oct.11 - déc.11
	3. Harmoniser les contrôles et inspections entre le MP, la CS et l'IGJ.	Atelier de travail	DG	CTB? Gutwara Neza? GS-JED?	oct.11 - déc.11
	4. Prévenir et sanctionner les pratiques de corruption et les défaillances des magistrats.	Inspections	DG/ DOJ		oct.11 - fév.12 (et ensuite)
	5. Clarifier la responsabilité administrative du service public de la Justice.	Etude?	SNL/ CEDJ		jan.12 - août.12
	6. Assurer le recouvrement effectif des produits des amendes et frais de justice.	Formation des greffes; campagne de communication	DOJ?		jan.12 - août.12 (et ensuite)
<b>Sous-Résultat II.1.2</b>	<b>L'activité des juridictions est rationalisée.</b>		<b>DG</b>		
<b>Activités</b>	1. Réglementer par un tableau de bord l'activité du personnel judiciaire.	Tableau de bord; relevé de données	Service statistique	CTB; GS-JED	fév.12 - août.12 (et ensuite)
	2. Développer un programme opérationnel d'informatisation des données.				sept.11 à sept.12
	3. Améliorer l'encadrement des juridictions par les autorités hiérarchiques.	Formations en management; inspections renforcées.	CFPJ?	BNUB? Gutwara Neza? CTB?	juin.12 - déc.12
	4. Renforcer les infrastructures judiciaires du pays.				fév.12 - déc.12
<b>Sous-Résultat II.1.3</b>	<b>La justice de proximité est réformée</b>		<b>DG/ CS/ PGR</b>	<b>Gutwara Neza/ GS-JED</b>	
<b>Activités</b>	1. Réaliser une réflexion approfondie établissant l'état des lieux et la nature des besoins.	Atelier; étude de terrain	DG	Gutwara Neza; RCN Justice & Démocratie	oct.11 - fév.12
	2. Adopter et mettre en œuvre la stratégie de réforme.		DG	GS-JED	fév.12 - déc.12
<b>Sous-Résultat II.1.4</b>	<b>La déconcentration des dépenses au profit des juridictions est formalisée.</b>		<b>MJ</b>		
<b>Activités</b>	1. Identifier les dépenses de fonctionnement des juridictions.	Etude	DOJ/ Serv.Stat./ IGJ		fév.12 - juin.12
	2. Procéder à une déconcentration par nature de dépenses.				fév.12 - mars.12
	3. Réaliser une étude sur le service public de la Justice au regard des logiques de déconcentration et de décentralisation.	Etude			avr.12 - juin.12
Résultat	2. LA DEMANDE DE JUSTICE EST FORTIFIEE	MOYENS	RESPONSABLE	INTERVENANTS EXT.	DATES
<b>Sous-Résultat II.2.1</b>	<b>Les droits de chacun sont connus de tous.</b>		<b>MJ</b>	<b>GS-JED</b>	
<b>Activités</b>	1. Instituer des bureaux d'accueil dans chaque juridiction.	RH, formations ad hoc, disponibilité de locaux, etc.	MJ	CTB, autre?	jan.12 - sept.12
	2. Organiser des journées "portes ouvertes" annuelles.	Campagne d'affichage, événement, petits stands ou dépliants, etc.	DG/ CS/ PGR		oct.12 - déc.12
	3. Vulgariser et diffuser un guide de procédures et de l'accès au droit.	Guide; affiches (il existe déjà ce genre de matériel, de Gutw/Neza, du Conseil Norvégien pour les Réfugiés, etc.)	DG	BNUB?	jan.12 - mai.12 (et ensuite)
	4. Mettre en place et actualiser un site Internet du MJ.	Informaticien/ Consultance	Point focal informatique du MJ	CTB	août.11 - déc.11 (et ensuite)
<b>Sous-Résultat II.2.3</b>	<b>Le cadre légal de l'aide juridique est adopté.</b>		<b>MJ/ SNL/ CEDJ</b>	<b>GS-JED</b>	
<b>Activités</b>	1. Etablir un état des lieux précis et argumenté (en vue de l'établissement de l'aide juridique).	Etude	SNL/ CEDJ		sept.11 - oct.11
<b>Sous-Résultat II.2.4</b>	<b>Un fond d'assistance judiciaire est mis en place.</b>		<b>MJ</b>		
<b>A-</b>	1. Identifier les bonnes pratiques dans des pays comparables.	Etude	SNL/ CEDJ		oct.11 - nov.11
	2. Adapter celles-ci à la situation burundaise.		SNL/ CEDJ		nov.11 - jan.12

<b>III. UNE JUSTICE PENALE HUMANISEE</b>					
Résultat	1. L'EFFICACITE ET LA COORDINATION DE LA CHAÎNE PENALE SONT AMELIOREES	MOYENS	RESPONSABLE	INTERVENANTS EXT.	DATES
Sous-Résultat III.1.1	<b>Le cadre légal est modernisé et mis en œuvre</b>		MJ/ SNL/ CEDJ		
Activ.	1. Adopter le nouveau Code de Procédure Pénale. 2. Renforcer les alternatives à la détention	Commissions ad hoc de travail	MJ MJ	GS-JED	nov.11 - fév.12 (et ensuite) nov.11 - avril.12 (et ensuite)
Sous-Résultat III.1.2	<b>Les mécanismes de coordination horizontale entre les différents acteurs de la chaîne pénale sont renforcés</b>		CS/ PGR	GS-JED	
Activités	1. Organiser des réunions de concertation aux niveaux national et régional.	ateliers trimestriels	CS/ PGR		nov.11 - déc.11, puis mars.12, juin.12, sept.12, déc.12
	2. Renforcer le devoir de surveillance du Ministère public sur les Officiers de Police Judiciaire.	inspections; rapports; etc.	PGR		nov.11 - mars.12 (et ensuite)
	3. Instaurer un système de permanence pénale au niveau communal.	Disponibilisation des magistrats TGI régulièrement; système de perm. téléph. et/ ou défraiement des déplacements?	PGR		nov.11 - mars.12 (et ensuite)
Sous-Résultat III.1.3	<b>Le fonctionnement vertical de la chaîne pénale est amélioré</b>		IGJ/ CS/ PGR	GS-JED	
Activités	1. Renforcer le devoir des chefs de juridiction en matière de supervision et d'encadrement hiérarchique.	Formations en management; inspections renforcées.	IGJ/ CS/ PGR	GS-JED	janv.12 - oct.12 (et ensuite)
	2. Donner aux inspections toute l'attention et les moyens qu'elles méritent.	RH, Moyens de déplacement, etc.	MJ/ IGJ/ CS/ PGR	GS-JED	janv.12 - oct.12 (et ensuite)
	3. Elaborer une politique pénale et réaliser sa diffusion auprès de tous les acteurs concernés.	Consultance		CTB	déc.11 - juil.12 (et ensuite)
Résultat	2. LES CONDITIONS DE DETENTION SONT AMELIOREES	MOYENS	RESPONSABLE	INTERVENANTS EXT.	DATES
Sous-Résultat III.2.1	<b>L'administration pénitentiaire est revalorisée et modernisée</b>		MJ/ DOJ	GS-JED	
Activités	1. Revaloriser le travail effectué par l'administration pénitentiaire.	Salaires; avantages autres; procédure de recrutement sur base de compétences	MJ/ DOJ/ DGAP	CTB?	janv.12 - mai.12 (et ensuite)
	2. Instaurer un dialogue avec la police pénitentiaire.	Ateliers réguliers, au niveau régional et au niveau national	DGAP	GS-JED	nov.11 - mars.12 (et ensuite)
Sous-Résultat III.2.2	<b>Les conditions de détention respectent les droits humains et les standards minimum internationaux</b>		DGAP	GS-JED	
Acti.	1. Etudier et réviser la problématique des cachots	Atelier de travail avec la PJ	DGAP/ DG	CTB? GS-JED	nov.11 - mars.12 (et ensuite)
	2. Améliorer les standards minimum de détention des établissements pénitentiaires	Aménagements, RH, formations, budget alloué, etc. Inspections et visites régulières.	DGAP/ MJ	GS-JED	déc.11 - sept.12 (et ensuite)
Sous-Résultat III.2.3	<b>La vie quotidienne des détenus est améliorée</b>		DGAP	GS-JED	
	2. Renforcer particulièrement la sécurité et les conditions de vie des détenus les plus vulnérables.	Appel aux partenaires? Organisation interne?	DGAP	GS-JED	déc.11 - juil.12 (et ensuite)
Sous-Résultat III.2.4	<b>Les détenus comprennent leurs droits et leurs devoirs et sont responsables de la gestion de leur situation.</b>		DGAP	GS-JED	
Activités	1. Perfectionner les mécanismes de protection des droits fondamentaux au sein de la prison.	Affiches, renforcement de l'aide légale pour les détenus, renforcement des inspections	DGAP	GS-JED	déc.11 - août.12 (et ensuite)
	2. Faciliter et améliorer la coexistence au sein de la prison.	Réflexions pour élaborer un plan d'organisation interne dans chaque prison? Activités par un médiateur?	DGAP	GS-JED	déc.11 - août.12 (et ensuite)
	3. Préparer les prisonniers à la vie en-dehors de la prison une fois la peine purgée.	Ateliers de discussion, activités spécifiques	DGAP	GS-JED	déc.11 - août.12 (et ensuite)
Sous-Résultat III.2.5	<b>Des établissements pénitentiaires sont construits, rénovés et/ou équipés</b>		DGAP/ MJ	GS-JED	
Acti.	1. Définir les priorités en termes de construction, rénovation, équipement.	Etude mapping	DGAP	GS-JED (CTB?)	janv.12 - avr.12
	2. Planifier et budgétiser.	Analyse de l'étude mapping	DGAP		mai12 - nov.12
Résultat	3. LA JUSTICE JUVENILE EST PRISE EN CONSIDERATION DANS SA SPECIFICITE	MOYENS	RESPONSABLE	INTERVENANTS EXT.	DATES
Sous-Résultat I.3.1	<b>Un système de justice pour mineurs en conflit avec la loi est mis en place</b>		Point focal Enfance du MJ	GS-JED	
Activités	1. Adopter un Code de Protection de l'Enfance.	Consultance ou étude par un magistrat	Point focal Enfance du MJ	GS-JED (UNICEF?)	jan.12 - juill.12
	2. Sensibiliser les acteurs de la chaîne pénale aux droits et aux besoins de l'enfant afin d'assurer une application conforme de ce nouveau Code.	Formations, affiches, etc.	point focal Enfance du MJ; CFPJ;	GS-JED (UNICEF?)	juill.12 - oct.12 (et ensuite)

3. S'inspirer des bonnes pratiques de Ngozi.

Etude:

Point focal Enfance du MJ

GS-JED (TDH?)

déc.11 - fév.12 (et ensuite)